

Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du CQP Moniteur de Parachutisme Ascensionnel Nautique

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. » Article L.6113-1 du Code du Travail créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 -art. 31 (V)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Descrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparation et animation d'une séance en sécurité de parachutisme ascensionnel nautique.			
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants dans le domaine du parachutisme ascensionnel nautique	C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants pour élaborer une séance de parachutisme ascensionnel nautique en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les personnes en situation de handicap.	Epreuve n°1 : L'épreuve consiste à conduire une action d'animation en parachutisme ascensionnel nautique composée de deux vols , dans l'un des deux modes de pratique du PAN (Départ Plage ou Bateau plateforme), au choix du candidat. a) Mode Plage :	<i>Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...)</i> <i>Les attentes et les motivations des participants sont identifiées et une attention particulière est accordée aux personnes en situation de handicap.</i>
	C.1.1.2 – Adapter un contenu d'une séance de parachutisme ascensionnel nautique aux caractéristiques des publics accueillis avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.		<i>Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés en tenant compte des exigences de l'activité</i> <i>Le choix du contenu de la séance de parachutisme ascensionnel nautique est adapté aux caractéristiques des participants et aux personnes en situation de handicap.</i>
A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure de parachutisme ascensionnel nautique	C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation d'une séance de parachutisme ascensionnel nautique en tenant compte des ressources et des contraintes de la structure	La séance d'animation de 20 minutes maximum par vol , préparation comprise, consiste à faire voler en toute sécurité un pratiquant lors du premier vol et deux pratiquants lors du deuxième vol, à partir d'un départ de Plage. <i>Le deuxième vol en double n'est réalisé que si le candidat a obtenu un avis favorable à la fin de l'encadrement du premier vol.</i> Dans ce cas il est dispensé de l'encadrement de la phase de préparation à la « Mise en vol » du deuxième vol qui sera réalisée, sous son contrôle, par les deux aides à la voile basés sur la plage. Modalités de l'épreuve :	<i>Les moyens nécessaires à la réalisation d'une séance de parachutisme ascensionnel nautique au sein de la structure sont repérés.</i> <i>Les contraintes et les ressources de la structure sont explicitées</i>
	C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives aux caractéristiques juridiques, administratives et techniques de la base nautique pour comprendre son rôle et ses fonctions au sein de celle-ci		<i>Le rôle et la fonction du candidat au sein de la base nautique sont explicités de manière claire.</i> <i>Les caractéristiques juridiques, administratives et techniques de la base nautique sont connues.</i>
A.1.3 – Installation, préparation du matériel nécessaire et conditions de pratique d'une séance de parachutisme ascensionnel nautique	C.1.3.1 – Choisir sa zone d'évolution dans l'espace de pratiques nautiques en tenant compte des autres activités pratiquées et des paramètres météorologiques.		<i>La zone d'évolution sur l'espace de pratiques et les conditions météorologiques sont identifiées.</i> <i>Les autres activités nautiques sont prises en compte dans le choix de la zone d'évolution</i>
	C.1.3.2 – Organiser son activité en veillant au respect environnemental et aux caractéristiques du milieu aquatique local en s'inscrivant dans les règles déontologiques liées à l'espace de pratiques nautiques en milieu intérieur ou maritime.		<i>La séance de parachutisme ascensionnel nautique est organisée en tenant compte des caractéristiques environnementales.</i> <i>Les règles déontologiques de pratique en mer ou en eaux intérieures sont respectées</i>

	<p>C1.3.3 – Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité des participants en tenant compte du cadre réglementaire en vigueur relatif à la pratique du parachutisme ascensionnel nautique.</p>	<p>-Le candidat doit, pour le premier vol, préparer, à terre, le matériel spécifique (harnais, gilet, parachute, corde de traction...), équiper et installer le pratiquant sur le V de traction du parachute et lui donner les consignes de sécurité spécifiques à chaque phase du vol.</p>	<p><i>Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la pratique du parachutisme ascensionnel nautique sont explicitées</i> <i>Les risques pour les pratiquants de l'activité, les tiers et l'environnement considérée sont identifiés</i> <i>Les conditions d'exercice des titulaires du CQP sont explicitées</i> <i>Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, et des publics en situation de handicap ...</i></p>
<p>A.1.4 – Accueil des participants à une séance de parachutisme ascensionnel nautique</p>	<p>C.1.3.4 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance de parachutisme nautique ascensionnel dans le respect des exigences techniques spécifiques à chaque mode de pratique</p>	<p>Assister de deux aides à la voilure basés sur la plage, il doit, avant le départ, vérifier si toutes les conditions à la mise en vol sont correctes (gonflage du parachute, axe du vent, aire de décollage et chenal de vitesse libre de tout obstacle).</p>	<p><i>Le matériel nécessaire à la séance de parachutisme ascensionnel nautique est vérifié.</i> <i>Le matériel nécessaire à la séance de parachutisme ascensionnel nautique est installé correctement en tenant compte des exigences techniques spécifiques à chaque mode de pratique</i></p>
	<p>C.1.4.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance de parachutisme ascensionnel en veillant à adapter son discours à leur niveau avec une attention particulière pour les personnes en situation de handicap</p>	<p>-Il effectue ensuite la mise en vol et le vol proprement dit en choisissant une zone de navigation adaptée aux conditions environnementales.</p>	<p><i>Le déroulement de la séance ainsi que les différentes phases du vol en parachutisme ascensionnel nautique sont expliquées en tenant compte du niveau des participants et une attention particulière est accordée aux personnes en situation de handicap.</i> <i>Le vocabulaire est approprié</i> <i>Les consignes sont présentées de manière compréhensible</i></p>
	<p>C.1.4.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques en évaluant leur niveau et leurs caractéristiques morphologiques afin de s'assurer qu'ils peuvent participer à une séance de parachutisme ascensionnel sans risque</p>	<p>-Durant le vol, il devra, si les conditions météorologiques le permettent, effectuer un "toucher d'eau".</p>	<p><i>Les personnes ayant des besoins spécifiques ou des caractéristiques morphologiques contre indiquées pour pouvoir pratiquer le parachutisme ascensionnel nautique sont repérés.</i> <i>Les besoins spécifiques ou difficultés des publics dans le cadre de la séance parachutisme ascensionnel nautique sont prises en compte.</i></p>
<p>A.1.5 – Animation de la séance de parachutisme ascensionnel nautique</p>	<p>C.1.4.3 – Equiper les participants à une séance de parachutisme ascensionnel nautique en s'assurant que les conditions de sécurité soient respectées.</p>	<p>-A la fin du vol, le candidat doit récupérer son pratiquant et le parachute en toute sécurité.</p>	<p><i>L'équipement de sécurité des pratiquants est vérifié. L'installation du ou des pratiquants sur le parachute ascensionnel est correctement réalisé et les conditions de sécurité sont respectées.</i></p>
	<p>C.1.5.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de parachutisme ascensionnel nautique en veillant à adopter un discours adéquat avec une attention particulière pour les personnes en situation de handicap</p>	<p>-Il effectue ensuite le retour des pratiquants vers la plage.</p> <p>Les modalités du deuxième vol en double sont les mêmes que pour le vol en simple.</p>	<p><i>Les consignes nécessaires à la réalisation de la séance de parachutisme ascensionnel nautique sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...).</i> <i>Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants.</i> <i>Les signes permettant de communiquer avec le moniteur pendant le vol en parachutisme ascensionnel nautique sont présentés et expliqués de manière adaptée aux participants.</i></p>
	<p>C.1.5.2 – Mettre en œuvre une séance de parachutisme nautique en tenant compte des caractéristiques techniques communes aux différentes phases du vol en parachutisme ascensionnel nautique et spécifiques à chaque mode de pratique.</p>	<p>b) Mode Bateau Plateforme :</p> <p>La séance d'animation de 20 minutes maximum par vol, préparation comprise, consiste à faire voler en toute sécurité deux pratiquants (tandem) lors du premier vol et trois pratiquants lors du deuxième vol.</p> <p><i>Le deuxième vol en triple n'est réalisé que si le candidat a obtenu un avis favorable à la fin de l'encadrement du premier vol.</i></p>	<p><i>En Mode départ plage :</i> <i>Les parachutes (voilure, suspentes, harnais, mousquetons...) sont installés et vérifiés conformément à la réglementation en vigueur.</i> <i>La hauteur du parachute est contrôlé lors de la sortie du chenal</i> <i>Le bateau tracteur effectue un parcours en huit avec une vitesse de traction tenant compte de l'orientation du vent et des conditions environnementales et des participants.</i> <i>La longueur de la corde de traction et la vitesse de traction du bateau sont adaptées aux différentes allures (par rapport à l'axe du vent).</i> <i>La technique pour le « toucher d'eau » des participants est réalisée de manière contrôlée et sécurisée.</i> <i>Les techniques de la descente et l'amerrissage des participants sont maîtrisées et réalisées en douceur.</i> <i>La récupération du participant et du parachute est effectuée en sécurité.</i> <i>En Mode Bateau Plateforme, :</i></p>

		<p>Dans ce cas, il est dispensé de l'encadrement de la préparation matérielle de la phase de « Mise en vol » du deuxième vol, le parachute étant déjà gonflé et en place. Il doit toutefois installer les pratiquants sur la barre de suspension du parachutisme ascensionnel nautique et leur donner les consignes de sécurité.</p> <p>Modalités de l'épreuve :</p> <p>-Le candidat doit être capable de préparer le matériel spécifique (harnais, gilet, parachute).</p> <p>Assisté d'un aide à la voile, il doit préparer et gonfler le parachute, équiper et installer ses pratiquants sur la barre de suspension et leur donner les consignes de sécurité spécifiques à chaque phase du vol.</p>	<p><i>Les parachutes (voilure, suspentes, harnais, mousquetons...) sont installés et vérifiés conformément à la réglementation en vigueur. La technique de mise en vol est réalisée en douceur et adaptée aux conditions environnementales. La coordination entre Vitesse Bateau et Vitesse Treuil est correcte et adaptée. Le bateau plateforme effectue un parcours en huit avec une vitesse de traction tenant compte de l'orientation du vent et des conditions environnementales et des participants. La longueur de la corde de traction et la vitesse de traction du bateau sont adaptées aux différentes allures (par rapport à l'axe du vent). La technique pour le « toucher d'eau » des participants est réalisée de manière contrôlée et sécurisée. La descente vers le bateau plateforme est progressive, face au vent pour garantir un appontage en douceur et en sécurité. La désinstallation des participants est ordonnée et efficace. Le dégonflage et la récupération du parachute sont réalisés avec succès.</i></p>
	<p>C.1.5.3 – Piloter les différents bateaux à moteurs nécessaires à la pratique du parachutisme ascensionnel nautique en tenant compte des paramètres techniques spécifiques</p>	<p>-Il effectue ensuite la mise en vol et le vol proprement dit en choisissant une zone de navigation adaptée.</p>	<p><i>Le pilotage des différents bateaux à moteurs nécessaires à la pratique du parachutisme ascensionnel nautique est maîtrisé. Les différents paramètres spécifiques sont pris en compte (état et encombrement du plan d'eau, sortie du chenal, direction du vent, nombre de participants, mode de pratique, type de parachute...)</i></p>
	<p>C.1.5.4– Accompagner les participants en évaluant leurs comportements pour apporter des solutions techniques pertinentes et en veillant à leur épanouissement tout au long d'une séance de parachutisme ascensionnel nautique.</p>	<p>-Durant le vol, il devra, si les conditions météorologiques le permettent, effectuer un "toucher d'eau".</p>	<p><i>Les comportements des participants au cours de la séance de parachutisme ascensionnel nautique sont identifiés. Les conseils techniques sont prodigués à chaque participant de manière adaptée. Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de la séance</i></p>
	<p>C.1.5.5 – Adapter son animation de parachutisme ascensionnel nautique aux participants, en veillant au respect des différentes réglementations en vigueur en lien avec la pratique du parachutisme ascensionnel nautique</p>	<p>-A la fin du vol, le candidat doit récupérer ses pratiquants en toute sécurité, les déséquiper et affaler le parachute (seulement à la fin du premier vol).</p>	<p><i>La séance de parachutisme ascensionnel nautique est adaptée aux participants. Les différentes réglementations en vigueur (jeunesse et sport, maritimes, territoriales, règles de navigation) sont connues et respectées</i></p>
<p>A.1.6 – Mise en sécurité des participants et des tiers</p>	<p>C.1.6.1 – Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance de parachutisme ascensionnel nautique en s'assurant de leur bonne compréhension</p>	<p>Les modalités du deuxième vol en triple sont les mêmes que pour le vol en double.</p>	<p><i>Les règles de sécurité générales et spécifiques aux différents modes de pratique du parachutisme ascensionnel nautique sont connues et respectées au cours de la séance de parachutisme ascensionnel nautique. Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire. La bonne compréhension des consignes de sécurité par les pratiquants est vérifiée</i></p>
	<p>C.1.6.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance de parachutisme ascensionnel nautique et en adaptant son action aux conditions inhabituelles de pratique</p>	<p>Epreuve n°2 : Un entretien du candidat avec les deux évaluateurs habilités, faisant suite à la séance d'animation. Sa durée est de 20 minutes maximum.</p>	<p><i>Les règles de sécurité générales et spécifiques aux différents modes de pratique sont mises en œuvre et adaptées aux conditions inhabituelles de pratique. Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées. Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i></p>

	<p>C.1.6.3 – Intervenir auprès d'un participant en difficulté en mettant en œuvre les actions de secours et d'assistance en milieu nautique.</p>	<p>L'entretien est composé de deux parties :</p>	<p><i>Les actions de secours et d'assistance à mettre en œuvre pour un participant en difficulté, au cours d'une séance de parachutisme ascensionnel nautique, sont connues et répertoriées suivant un ordre chronologique d'intervention cohérent.</i></p>
<p>A.1.7 – Bilan de la séance de parachutisme ascensionnel nautique</p>	<p>C.1.7.1 – Analyser le déroulement d'une séance de parachutisme ascensionnel nautique en tenant compte des objectifs fixés et de la satisfaction des participants</p>	<p>1. Le candidat analyse et évalue sa séance, et justifie ses choix techniques et pédagogiques en fonction des caractéristiques du ou des pratiquants et des conditions environnementales rencontrées.</p>	<p><i>Le candidat analyse et évalue la séance de parachutisme ascensionnel nautique effectuée. Il justifie ses choix techniques et pédagogiques en s'appuyant sur les caractéristiques des participants et les conditions environnementales rencontrées.</i></p>
	<p>C.1.7.2 – Formuler des modifications ou des ajustements des séances de parachutisme ascensionnel nautique à venir en tenant compte des objectifs poursuivis et des constats réalisés</p>	<p>Epreuve n°3 :</p> <p>Un QCM réalisé en centre, d'une durée de 60 minutes comprenant 40 questions portant obligatoirement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'environnement spécifique du parachutisme ascensionnel nautique (aérodynamique, aérologie) - La mécanique du vol en parachutisme ascensionnel nautique - La technique du vol dans les différents modes de pratique - Les réglementations en vigueur relatives à la pratique du parachutisme ascensionnel nautique <p>Pour valider l'épreuve, le candidat doit obtenir au moins 25 bonnes réponses au QCM.</p>	<p><i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de parachutisme ascensionnel nautique sont identifiés un bilan de sa séance de parachutisme ascensionnel nautique est proposé prenant en compte les ajustements observés en rapport avec les constats réalisés.</i></p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif			
A.2.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C.2.1.1 – Informer les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie en veillant au respect des consignes en vigueur	Elaboration d'un dossier relatif à la mise en situation professionnelle en entreprise du candidat, à partir d'une trame définie par le certificateur + Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur) + Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation de l'écrit par le candidat et 20 minutes de questions) Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves	<i>Les différents types de publics accueillis par la structure sont identifiés</i> <i>Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques, ...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur</i> <i>Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur</i>
	C.2.1.2 – Promouvoir oralement les activités proposées et les événements organisés par la structure en s'attachant à rechercher l'implication des publics accueillis (participants, famille, entourage, ...)		<i>Des informations sont communiquées aux publics accueillis de manière régulière (démarrage de l'activité, points d'étapes, mise en perspective en fin de cycle, ...)</i> <i>Les informations orales délivrées sur les activités et événements sont fiables</i> <i>Les informations orales délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes</i> <i>L'expression orale est adaptée à la typologie des publics accueillis (enfants, familles, adultes, ...)</i> <i>L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée</i>
	C.2.1.3 – Communiquer avec les publics accueillis en utilisant notamment des outils digitaux et en veillant à véhiculer une image positive de la structure		<i>L'outil choisi (réseau social, mail, ...) est adapté aux informations à délivrer</i> <i>La posture adoptée dans les communications avec les participants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure, ...)</i> <i>Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (accord de la structure, prise en compte de sa politique de communication, ...)</i>
A.2.2 – Organisation de ses séances d'animation de parachutisme ascensionnel	C.2.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif en s'assurant de la disponibilité de l'ensemble des ressources nécessaires		<i>Les horaires et la durée des séances et activités sont adaptées aux contraintes des participants</i> <i>Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires aux séances et activités sont prises en compte</i> <i>Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté</i>
	C.2.2.2 – Identifier la réglementation ayant un impact sur l'organisation de ses activités en tenant compte des caractéristiques des séances prévues		<i>Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (occupation de l'espace public, diffusion publique de musique, ...)</i>
A.2.3 – Communication avec différents acteurs autour de activités présentes sur la base nautique	C.2.3.1 – Communiquer avec les autres intervenants en veillant au bon déroulement des activités et à l'anticipation des difficultés		<i>Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l'équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...)</i> <i>L'organisation des activités tient compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles, ...) des autres intervenants</i> <i>Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises</i>
	C.2.3.2 – Communiquer sur ses activités en veillant au respect des consignes en vigueur		<i>Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés</i> <i>Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables</i> <i>Les retours des responsables de la structure sont pris en compte</i>
	C.2.3.3 – Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur		<i>Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés</i> <i>Les situations potentielles de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur</i>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 3 (BC3) : Préparation et entretien du matériel et des bateaux à moteur spécifiques aux différents modes de pratique du parachutisme ascensionnel nautique			
A.3.1 – Préparation et entretien du matériel nécessaire à la pratique du parachutisme ascensionnel nautique	C.3.1.1 – Vérifier le matériel nécessaire à l'activité du parachutisme ascensionnel nautique en garantissant leur usage de manière sécurisée	Epreuve n°1 Un entretien oral avec deux évaluateurs : questionnement sur la base de cas concrets (durée comprise entre 10 et 20 minutes) - Vérification du matériel - L'entretien du matériel - Mise en œuvre des procédures d'hivernage	<i>Les différents types et caractéristiques de parachutes ascensionnels, harnais, barres de suspension et cordes de traction sont connus Les anomalies courantes observables du matériel spécifique sont repérées. Il signale les équipements neufs ou sous garantie, défectueux aux fournisseurs</i>
	C.3.1.2 – Vérifier les équipements de protection individuelle nécessaires aux activités du parachutisme ascensionnel nautique en appliquant la réglementation en vigueur		<i>La réglementation liée aux équipements de protection individuels (EPI) est explicitée Les équipements de protection individuels (EPI) sont référencés, inventoriés Les anomalies courantes observables sur les EPI sont repérées</i>
	C.3.1.3 – Réaliser l'entretien quotidien ou périodique du matériel nécessaire aux activités du parachutisme ascensionnel nautique en vue de sa réutilisation future		<i>L'entretien quotidien ou périodique du matériel est expliqué Les anomalies courantes repérées sont réparées Les réparations de base à effectuer sont connues</i>
A.3.2 – Préparation et entretien des bateaux à moteur nécessaires aux activités de parachutisme ascensionnel nautique	C.3.2.1 – Réaliser les vérifications d'usage et de sécurité du bateau à moteur avant son utilisation et la mise en œuvre de l'activité	Epreuve n°2 : Une mise en situation comprenant : - La présentation des principales parties d'un groupe moto propulseur essence ou diesel. (Durée 10 min maximum) - La préparation d'une question, tirée au sort, relative aux anomalies de fonctionnement et principales pannes du groupe moto propulseur. Le candidat dispose de 15 minutes maximum à l'issue du tirage au sort pour préparer l'entretien. L'entretien a une durée maximum de 10 minutes	<i>Les vérifications d'usage et de sécurité à faire avant d'utiliser le bateau de parachutisme ascensionnel sont connues L'équipement de sécurité du bateau est contrôlé Les différents éléments constitutifs du groupe moto propulseur et leurs modalités de fonctionnement sont connus Les principales pannes ou anomalies du groupe moto propulseur sont identifiées et des solutions pour y remédier sont proposées</i>
	C.3.2.2 – Réaliser l'entretien quotidien et les réparations de base des différents éléments constitutifs du bateau de parachutisme ascensionnel nautique afin de garantir son usage futur de manière sécurisée		<i>Les éléments à contrôler et les actions d'entretien à réaliser régulièrement sont connus (coque, moteur, transmission...) Des solutions sont apportées pour remédier aux principales pannes ou anomalies du groupe moto propulseur</i>
	C.3.2.3 – Mettre en œuvre une procédure d'hivernage du bateau et du matériel de parachutisme ascensionnel nautique en vue de les préserver pendant la période d'inactivité.		<i>Les procédures d'hivernage des coques des moteurs et du matériel sont connues Les procédures d'hivernage d du matériel spécifique à l'activité parachutisme ascensionnel nautique sont connues</i>